

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^e Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 30 mars 2020.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
 M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
 M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6
 M. Alain Quirion, maire

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h00)

2020-03-68 **2 Adoption du déroulement de la séance-COVID-19**

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce siège en séance d'ajournement ce 30 mars 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette téléconférence et visioconférence : M. Christian Bégin, M. Claude Deblois, M. Germain Fortin, M. Claude Lachance, M. Alain Nadeau, M. Rémi Tanguay, M. Alain Quirion en visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuelle ment. Assistent également à la séance, par visioconférence, directrice générale et secrétaire-trésorière et le coordonnateur des travaux public sont également présent.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom ».

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois il est résolu:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ».

Adopté à l'unanimité

2020-03-69 **3. Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4 **1^{ère} Période de question**

Aucun courriel reçu

5 **Législation**

5.1 **Avis de motion et présentation du projet de règlement – d'emprunt – projet ponceau de canalisation**

Point reporté

6. **Fourniture et équipement**

7. **Loisirs et Culture**

8. **Divers**

2020-03-70 8.1 **Modification taux d'intérêt et pénalité – versement de taxes**

Attendu que le Règlement 194-19 Règlement prévision budgétaire décrétant de même que les taux de taxes, les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 10% l'an et une pénalité à 0.05 % par mois à concurrence de 5% l'an,

Attendu que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Attendu que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu ;

Que le taux d'intérêt et pénalité sur *toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif*, exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an en effectif date du 15 mars 2020;

Que ce taux soit maintenu jusqu'au 1er décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

8.2 **Avis de motion et présentation de la modification du règlement de taxation 195-20**

Monsieur le conseiller Christian Bégin présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un « RÈGLEMENT 195-20, modifiant le règlement 194-19 abrogeant l'article 5.3 taux d'intérêt et de pénalité° »

2020-03-71 **8.3 Réparation 2^e soufflante**

Attendu qu'il y a des réparations nécessaires au fonctionnement d'une des soufflantes ;

Attendu qu'il n'est pas possible de connaître l'étendu de la réparation avant son ouverture;

Attendu qu'une autre soufflante est actuellement en réparation;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à autoriser la dépense sous approbation majoritaire des élus par courriel.

Adopté à l'unanimité

2020-03-72 **8.4 Réparation surpresseur**

Attendu qu'il y a des réparations nécessaires au fonctionnement d'une des soufflantes ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu :

Que le conseil autorise une dépense de 7 273.79 \$ taxes incluses au pour une remise à neuf de la soufflante avec une garantie d'un an auprès de Gaétan Bolduc.

Adopté à l'unanimité

2020-03-73 **8.5 Compensation transporteur paniers alimentaire**

Attendu qu'il y a une relève de mise en place pour la distribution des paniers alimentaires habituellement distribué par le comité des bénévoles de St-Gédéon;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu :

Que le conseil autorise une allocation de transport de 45 \$ par distribution.

Adopté à l'unanimité

2020-03-74 **8.6 Mise à pied Vicky Bisson**

Attendu que le retour de Madame Bisson est possible en date du 31 mars 2020;

Attendu que l'organisation des postes de travail fait en sorte qu'il n'est pas possible d'offrir une formation pour la réintégration du travail;

Attendu qu'il n'est pas possible d'offrir une quantité de tâches suffisant;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu :

Que le conseil procède à une mise à pied pour Madame Vicky Bisson.

Adopté à l'unanimité

2020-03-75 **8.7 Appareil mesurer phosphore**

Attendu qu'il y a désuétude de l'appareil pour mesurer le phosphore ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce partage déjà l'équipement avec la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu :

Que le conseil autorise une dépense pour un maximum de 831.25 \$ taxes et transport en sus chez Véolia;

Que le conseil propose une entente de partage de coût auprès de la municipalité de Saint-Robert Bellarmin sur un amortissement sur 3 ans.

Adopté à l'unanimité

9. 2^e Période de question

10. Levée de l'assemblée

2020-03-76 Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de lever l'assemblée. (19h05)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....